

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mercredi 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Véronique HERBÉ.

Étaient présents : Mme HERBÉ Véronique, M. DANIEL Georges, Mme BESSON Nathalie, M. PASSERIEUX Jean, Mme COLLOCA Joëlle, M. PELAQUIÉ Vincent, Mme DUCLOS Sylvie, M. DE VITA Antoine, Mme LINDER Jacqueline, Mme BARATHIEU Hélène, M. JOUVE Guillaume,

Était absent excusé :

Étaient absents non excusés : Mme POSTEL Christelle, M. ALBE Jean

Procurations : M. COGAN Jean-Louis en faveur de M. DE VITA Antoine, M. PAZZI Alexandre en faveur de M. PELAQUIÉ Vincent, Mme POCK Françoise en faveur de Mme HERBÉ Véronique, M. PETITOT Hervé en faveur de M. JOUVE Guillaume, M. SOLER Stéphane en faveur de M. DANIEL Georges, Mme BERNARD Sandrine en faveur de Mme COLLOCA Joëlle

Est désigné à l'unanimité Secrétaire de Séance Monsieur DE VITA Antoine

Question 1 : Approbation du Procès-verbal du 17 décembre 2025

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2025.

Approuvé à l'unanimité

Question 2 : Approbation des nouveaux statuts du SIVU de l'Yeuseraie

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Madame le Maire informe l'assemblée que des nouveaux statuts du DIVU de l'Yeuseraie a été approuvé lors du Conseil Syndical du 13 janvier 2026.

Il est maintenant demandé à chaque commune membre de délibérer sur ces nouveaux statuts.

Approuvé à l'unanimité.

Question 3 : Renforcement rue de Boulanne et rue de Baracca TR1 : 18-DIS-66 sous maîtrise d'œuvre SMEG

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : dissimulation Ce projet s'élève à 115 000 ,00 HT soit 138 000,00 TTC.

Définition sommaire du projet :

Dans le cadre des fiches d'Appel à Projet pour 2020, la mairie avait déjà sollicité le SMEG pour la mise en discrétion des réseaux secs sur les rues de Boulanne et de Baracca. Actuellement le réseau basse tension est de type torsadé aérien pour une longueur de 450 ml. Il est en appui commun avec le réseau orange sur 10 supports. Le réseau éclairage public également en appui commun, est constitué de 8 luminaires de type routier BF 125W. Les travaux consisteront à enfouir l'ensemble de ces réseaux sur une longueur de près de 500 ml avec la reprise en souterrain de l'ensemble des branchements.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier estimatif (EFE).

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux	80 068,02 € HT
Ingénierie	11 500,00 € HT
Autre	23 431,98 € HT

Total des dépenses prévisionnelles 115 000,00 € HT 138 000,00 € HT

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention			Participation collectivité
FACE AB/REN 2026 (DIPI)	115 000,00 €	FACE	80%	92 000,00 €	0,00 €
		Syndicat	20%	23 000,00 €	
	115 000,00 €	115 000,00 €			0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Participation de la collectivité aux travaux	0 €
Participation aux frais d'investissement	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat	0 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Acompte n° 1 de 50%	0 €
Acompte n° 2 et solde	0 €
TOTAL	0 €

Approuvé à l'unanimité

Question 4 : demande d'inscription au programme d'investissement sous maîtrise d'œuvre

SMEG : rue de Boulanne et rue de Baracca Tr2

Rapporteur : Véronique HERBÉ

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés 'rue de Boulanne et rue de Baracca Tr2 ».

Ce projet s'élève à 113 157,68 HT soit 135 785,62 TTC.

Définition sommaire du projet :

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financiers estimatifs (EFE).

ETAT FINANCIER ESTIMATIF : 25-169-DIS

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles :

Travaux : 61 908,40 € HT
Ingénierie : 6 200,00 € HT
Autre : 6 891,60 € HT

Total des dépenses prévisionnelles : 75 000,00 € HT 90 000,00 € TTC (TVA : 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention	Participation collectivité
FACE 2026 (DIPI)	75 000,00 €	FACE 75,00% 56 250,00 € Syndicat 20,00 % 15 000,00 €	3 750,00 €
	75 000,00 €	75 250,00 €	3 750,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Participation de la collectivité aux travaux :	3 750,00 €
Participation aux frais d'investissement :	0,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	3 750,00 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Acompte n° 1 de 50% :	2 000,00 €
Acompte n° 2 et solde :	1 750,00 €
TOTAL	3 750,00 €

ETAT FINANCIER ESTIMATIF : 25-169-EPC

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles :

Travaux :	14 698,57 € HT
Ingénierie :	1 500,00 € HT
Autre :	3 801,43 € HT

Total des dépenses prévisionnelles : 20 000,00 HT € HT 24 000,00 € TTC (TVA : 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention (potentiellement attribuée après notification du SMEG)	
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2026 (DIPI) (1)	20 000,00 €	Syndicat 30%	6 000,00 €
	20 000,00 €		6 000,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Participation de la collectivité aux travaux :	20 000,00 €
Participation aux frais d'investissement :	0,00 €
TVA (20%)	4 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	24 000,00 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Acompte n° 1 de 50% :	19 000,00 €
Acompte n° 2 et solde :	5 000,00 €
TOTAL	24 000,00 €

ETAT FINANCIER ESTIMATIF 25-169-TEL

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles :

Travaux :	15 154,68 € HT
Ingénierie :	1 500,00 € HT
Autre :	1 500,00 € HT

Total des dépenses prévisionnelles : 18 154,68 HT € 21 785,62 € TTC (TVA : 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
GENIE CIVIL TELECOM 2026 (DIPI)	0,00 €	
<i>Hors subvention</i>	18 154,68 €	
	18 154,68 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Participation de la collectivité aux travaux :	18 154,68 €
Participation aux frais d'investissement :	0,00 €
TVA (20%)	3 630,94 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	21 785,62 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Acompte n° 1 de 50% :	17 000,00 €
Acompte n° 2 et solde :	4 785,62 €
TOTAL	21 785,62 €

Approuvé à l'unanimité

Décisions du Maire

23/01/2026	MA-DEC 2025-001	Acte constitutif d'une régie de recettes
------------	--------------------	--

Questions diverses

- Création d'une régie de recettes pour le C.C.A.S.
- Stationnement quartier du passe
- Chèque MOVEMBER
- Intervention du CCAS pour une famille en difficulté
- Jardins partagés

Questions de Mr JOUVE Guillaume :

- Où en est la situation des filets positionnés sur la façade de l'Eglise ? La police de l'environnement a circulé sur le secteur, est-ce en rapport avec cela ?

Les filets anti pigeons ont été positionnés pour empêcher les dégâts causés par les fientes des pigeons. Suite à des interrogations d'habitants du village, la police de l'Environnement est venue sur place et n'a pas émis de remarque, en particulier pour les choucas.

Concernant la mise en place de nichoirs, l'association COGARD ne les recommande pas.

- Certains riverains de la rue de l'Eglise s'étonnent que seule la partie haute ait été refaite. Est-il prévu de faire l'autre partie et quel en a été le coût ?

Les travaux consistent en la réfection des réseaux eau potable et assainissement. Ceux-ci seront réalisés en 2 tranches. La première a déjà été faite, la seconde sera réalisée par la suite. Concernant la réfection de la chaussée, celle-ci viendra après la fin des travaux ;

- Sur panneau pocket, il y avait un appartement à louer. Avez-vous trouvé un locataire ? Pouvez-vous nous rappeler la durée du bail ?

Une personne est intéressée. Elle sera reçue la semaine prochaine.

Fin de la séance à 21h02

Le Maire,

Véronique HERBÉ

